

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 18 mars 2020

COVID-19 en Bourgogne-Franche-Comté Dix nouveaux décès, respecter impérativement le confinement

Les hôpitaux de Bourgogne-Franche-Comté continuent de monter en charge pour faire face à l'épidémie de COVID-19 qui a fait dix nouveaux décès dans la région depuis hier.

Dix nouveaux décès sont à déplorer dans la région depuis hier, ce qui porte à 20 le nombre de victimes du COVID-19 en Bourgogne-Franche-Comté.

A ce stade, 170 personnes sont hospitalisées, dont 43 en réanimation.

Face à l'augmentation des cas graves, les hôpitaux continuent à anticiper et à se préparer en armant de nouveaux lits, l'objectif étant de disposer de 300 lits de réanimation supplémentaires en Bourgogne-Franche-Comté, pour prendre en charge les malades du COVID-19.

La meilleure façon de contribuer à l'effort des soignants repose sur la mobilisation individuelle de chacun pour lutter collectivement contre la propagation du virus en respectant le dispositif de confinement mis en place.

Chacun doit adapter ses comportements. En cas de symptômes évocateurs de COVID-19 (toux, fièvre) : il faut rester à domicile, éviter les contacts, appeler son médecin traitant qui peut désormais proposer une téléconsultation.

L'ARS et le GRADeS Bourgogne-Franche-Comté *, en partenariat avec l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins, ont déployé une plateforme de télémedecine accessible gratuitement à tous les médecins, pour réaliser des téléconsultations au domicile des patients. 600 médecins se sont d'ores et déjà portés volontaires.

Des masques en priorité pour les professionnels de santé

Le ministère des Solidarités et de la Santé a diffusé une stratégie de gestion et d'utilisation des masques de protection différenciée selon le niveau de circulation du virus sur le territoire. A ce stade, les départements dans lesquels le virus circule activement en Bourgogne-Franche-Comté sont : Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Doubs, Territoire de Belfort et Haute-Saône.

Les masques sont en cours de livraison dans tous les départements.

La stratégie établie doit **beneficier prioritairement aux professionnels de santé** amenés à prendre en charge des patients COVID-19 en ville, à l'hôpital, et dans les structures médico-sociales accueillant des personnes fragiles, ainsi qu'aux services d'aide à domicile, pour garantir la continuité de l'accompagnement à domicile des personnes âgées fragiles et en situation de handicap.

Les publics concernés et les consignes d'utilisation seront progressivement adaptés pour tenir compte de l'évolution de la situation épidémiologique et des ressources disponibles.

*GRADeS : Groupement régional d'appui au développement de la e-santé.